

# FICHE TECHNIQUE

# NUTRITION

## ZéLitho

### Avantages

Aliment complémentaire en poudre à destination des ruminants.

ZéLitho est un mélange de matières premières 100 % naturelles reconnues pour contribuer à améliorer l'efficacité de la ration.

Le ZéLitho est un complément alimentaire qui apporte calcium, magnésium et oligo-éléments aux ruminants. Il contient des algues marines calcaires (lithothamne) et de l'argile (Clinoptilolite) reconnue pour son pouvoir de captation

L'incorporation de ZéLitho dans la ration aide à la prévention de l'acidose (très bon pouvoir tampon, le pH du rumen reste supérieur à 5.7) et l'augmentation des performances de votre troupeau (amélioration du transit et meilleure assimilation des aliments).

Le ZéLitho, de par son efficacité en tant que substance tampon et sa durée d'action, est un complément alimentaire économique pour la conduite de troupeau.

Les essais terrain ont montré que l'incorporation de 200g de ZéLitho dans la ration des vaches laitières remplace l'apport complémentaire de calcium et de bicarbonate de sodium.

### Caractéristiques

Composition : Lithothamne, additifs technologiques : liants : Clinoptilolite (1g568)

Constituants analytiques :

Cendres brutes : > 98%

Calcium : 20,6%

Magnésium : 1,4%

Sodium : 1,0%

Phosphore : < 0,4 mg / kg

Présence d'oligo-éléments particulièrement bio-disponibles : potassium, fer, cuivre, zinc, iode, manganèse, sélénium.

### Mode d'emploi

Bovins : Incorporer 150 à 250g/jour/vache de ZéLitho dans la ration (en fonction de son risque acidogène).

Ovins : Incorporer 20 à 25g/jour/brebis de ZéLitho dans la ration (en fonction de son risque acidogène).

Caprins : Incorporer 25 à 35g/jour/chèvre de ZéLitho dans la ration (en fonction de son risque acidogène).

Jument gestante ou suitée : Incorporer 50 à 100g/jour/cheval de ZéLitho dans la ration.

Poulain : Incorporer 25 à 50g/jour/cheval de ZéLitho dans la ration.

Jeune cheval : Incorporer 50 à 100g/jour/cheval de ZéLitho dans la ration.

### Règlementaire

ZéLitho peut être utilisé en agriculture biologique conformément aux règlements (CE)N°834/2007 et (CE)N°889/2008. Certifié par FR-BIO-01 sas F-32600.

100% Minéraux. 0% de matières premières d'origine agricole.

Référence	Conditionnement	(kg)
10100015		25
10100017		1000

Fiche mise à jour le jeudi 21 novembre 2019 à 15h02